

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RD - Adoption du bilan de réalisation à trois ans et de l'adaptation du Programme local de l'habitat 2014-2016 et de son extension à l'ensemble de la Communauté d'agglomération

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

| | |
|--------------------------------|---|
| Aillon-le-Jeune | Philippe Trepier |
| Aillon-le-Vieux | |
| Arith | |
| Barberaz | David Dubonnet - Yvette Fetaz |
| Barby | Catherine Chappuis |
| Bassens | Anne Manipoud - Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | Jean-Luc Berthalay |
| Challes-les-Eaux | Julien Donzel |
| Chambéry | Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar |
| Cognin | Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | |
| Ecole | |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton - Bruno Stellan |
| Jarsy | |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoz |
| La Motte-en-Bauges | |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet |
| La Ravoire | Frédéric Bret - Marc Chauvin |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | Pierre Hemar |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | Michel André |
| Lescheraines | Albert Darvey |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | Gérard Marcucci |
| Saint-Alban-Leysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Philippe Dubonnet |
| Sainte-Reine | |
| Saint-François de Sales | |
| Saint-Jean-d'Arvey | Bernard Januel |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Louis Caille |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | Jérôme Esquevin |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Lionel Mithieux |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Maryse Fabre à Bernadette Laclais - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Duperier - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 421-17 C

objet **RD - Adoption du bilan de réalisation à trois ans et de l'adaptation du Programme local de l'habitat 2014-2016 et de son extension à l'ensemble de la Communauté d'agglomération**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que la Communauté d'agglomération est dotée d'un Programme local de l'habitat (PLH) adopté par le Conseil communautaire du 19 décembre 2013.

Au terme de trois ans de mise en œuvre, il convient de réaliser un bilan, une adaptation du document et proposer une modification afin de tenir compte des évolutions du contexte et de la législation.

Approbation du bilan triennal du PLH 2014-2019 (en vertu des dispositions de l'article L.302-3 du code de la construction et de l'habitation (CCH))

Le programme d'actions prévoit notamment d'animer l'observatoire du PLH par des indicateurs d'évaluation et de suivi partagés.

Parallèlement, le code de la construction et de l'habitation impose, dans son article L.302-3, un état de réalisation du PLH trois ans après son adoption.

Le bilan 2014-2016, ci-joint, a été réalisé avec l'appui d'ASADAC-MDP. Il démontre une production de logements à hauteur de 72 % des objectifs fixés, mais des perspectives de réalisation sur les trois prochaines années qui devraient dynamiser la deuxième période du PLH.

Les actions réalisées entre de 2014 à 2016 concernent en particulier :

- le travail avec les communes sur le développement de l'offre de logements, pour une articulation habitat / urbanisme,
- la poursuite du financement du logement,
- la poursuite des actions de soutien à la rénovation du parc privé de logements, à travers des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Des actions restent encore à poursuivre, concernant par exemple :

- les enjeux de politique foncière, en lien avec les communes et l'établissement public foncier local,
- le travail sur le fonctionnement du parc de logements, et notamment les enjeux d'attributions de logements locatifs sociaux, de politique de gestion sociale (loyers...), en partenariat avec les organismes bailleurs, les communes et l'Etat

Le bilan triennal sera communiqué pour avis au représentant de l'Etat et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement, conformément aux dispositions de l'article L302-3 du CCH.

Adaptation du PLH 2014-2019 (en vertu des dispositions des articles L.302-3 et R.302-13 du CCH)

A l'issue du bilan triennal, cinq actions du PLH 2014-2019 doivent être adaptées pour tenir compte du nouveau contexte de l'agglomération.

Les adaptations de ces actions sont décrites au sein des documents ci-joints et donnent lieu à l'établissement de fiches actions ajustées, jointes également à la présente délibération.

Le bilan triennal ainsi que la présente délibération approuvant les adaptations seront transmis aux communes ainsi qu'au préfet et seront tenus à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article R.302-12, conformément aux dispositions des articles L.302-3 et R.302-13 du CCH.

Extension du PLH 2014-2019 à l'ensemble du périmètre de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal intégrant les volets habitat et déplacements (PLUi-HD).

Cette démarche vise à faire converger les enjeux des différentes politiques publiques du territoire afin d'améliorer l'articulation et la cohérence entre les outils de planification existants.

Concernant plus particulièrement la politique habitat, l'enjeu se trouve à la fois dans la meilleure intégration du volet habitat au sein des documents d'urbanisme et une meilleure utilisation des potentialités réglementaires en complément des incitations financières existantes.

Les études sont en cours : un diagnostic habitat à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération a été réalisé.

Par ailleurs, les actions du PLH 2014-2019 actuellement mises en œuvre ont d'ores et déjà été déployée sur les communes qui appartenaient à la Communauté de communes du Cœur des Bauges.

En cohérence avec ces démarches, il conviendrait d'étendre le PLH 2014-2019, adopté sur le périmètre de Chambéry métropole, à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération.

Vu les statuts de Chambéry métropole qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu l'avis de la commission habitat du 4 décembre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le bilan de la réalisation à trois ans du Programme local de l'habitat 2014-2016 mentionné à l'article L.302-3 du code de la construction et de l'habitation, ci-joint,

Article 2 : **autorise** le président à communiquer pour avis le bilan triennal au représentant de l'Etat et au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement,

Article 3 : **approuve** les adaptations au Programme local de l'habitat 2014-2016, décrites dans les documents ci-joints,

Article 4 : **autorise** le président à transmettre le bilan annuel ainsi que la présente délibération approuvant les adaptations, aux communes ainsi qu'au préfet et à les tenir à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article R.302-12 du code de la construction et de l'habitation,

Article 5 : **approuve** l'extension du Programme local de l'habitat 2014-2019 à l'ensemble du périmètre de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 421-17 C

Objet de l'acte : RD - Adoption du bilan de réalisation à trois ans et de l'adaptation du Programme local de l'habitat 2014-2016 et de son extension à l'ensemble de la Communauté d'agglomération

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe : Annexe 1 - bilan et adaptation PLH; Annexe 2 - bilan et adaptation PLH;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20435H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20435H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017